



NON À LA PRIVATISATION DES C.R.O.U.S. !

Cette rentrée 2003 est une fois de plus placée sous le signe du démantèlement des services publics et des attaques contre les conquêtes sociales et les droits des travailleurs. Les étudiants ainsi que les personnels de l'éducation sont en première ligne. La situation économique des étudiants continue de se dégrader, les problèmes de logements sont de plus en plus criants. Cette logique est accentuée par la politique de décentralisation qui concerne particulièrement les CROUS et prépare la privatisation.

- **La situation économique des étudiants continue de se dégrader.** Cette année il y a eu une augmentation moyenne de 5 % des frais d'inscription au niveau national. Au mois de juillet, le prix du ticket de Resto-U est passé de 2,5 euros à 2,6 euros, soit une augmentation de **4 % cette année et de 8,3% sur 2 ans**. Nous devons exiger le retour à la parité État/Étudiant dans le prix du ticket de RU.
- De plus, la **suppression du statut de MI/SE devient effective dès cette rentrée**. Cet acquis social permettait à des milliers d'étudiants issus de milieux modestes de poursuivre leurs études dans de bonnes conditions avec un réel statut. Les MI/SE qui arrivent à la fin de leur contrat ne sont que partiellement remplacés par des assistants d'éducation, qui ne sont régies par aucun statut national et dont le nombre est totalement insuffisant.
- **En ce qui concerne le logement**, le nombre de chambres en Cité U est totalement insuffisant. Elles sont remplacées par des résidences universitaires privées dont les prix sont ceux du marché. De plus, au début de l'été, **le ministère du logement a fait passer un décret qui entraîne la baisse de l'allocation logement** pour les étudiants vivant en couple et les étudiants salariés de moins de 25 ans. **Cette mesure concerne près de 190 000 étudiants** et représente en tout, une économie de 90 millions d'euros par an pour le gouvernement. La première catégorie, celle des **actifs de moins de 25 ans**, représente 140 000 jeunes. Ils ont subi une **diminution de leur allocation de l'ordre de 500 euros par an**. Au lieu d'être calculées à partir des revenus de l'année précédente, leurs prestations sont dorénavant déterminées sur la base des revenus perçus le mois de la demande de l'allocation, c'est-à-dire que le mode de calcul est plus restrictif. La deuxième catégorie, **les étudiants vivant en couple**, représente 50 000 personnes environ. **Leur aide est diminuée de 1 000 euros** par couple et par an en moyenne, du fait d'une révision à la hausse du revenu plancher qui sert à déterminer le montant de l'allocation. Le ministère logement met en avant sa volonté d'aligner le statut des étudiants en couple sur celui des étudiants colocalitaires, c'est-à-dire qu'il tire le niveau de l'allocation vers le bas, sur le statut le plus désavantageux pour les étudiants. Au début du mois de septembre, le ministre de l'éducation nationale a déclaré qu'il suspendait l'application de ce décret, qu'il jugeait comme « *une erreur de parcours* ». Mais l'attaque subsiste. Non seulement, **il ne s'agit que d'une suspension, et non d'une abrogation**, mais en plus ce décret a été appliqué dès le mois de juillet. Dans certaines régions, le décret est toujours appliqué. Par exemple, la CAF de Montpellier contactée par téléphone, a déclaré qu'elle recevrait une directive du ministère à ce sujet début octobre qui s'appliquerait a priori au mois de novembre (soit 2 mois après l'annonce de la suspension de la baisse !). Nous devons exiger l'abrogation de ce décret et le paiement de tous les mois depuis l'entrée en vigueur du décret.

LA FSE-SE ! LUTTE POUR :

- un système progressif de bourses, massivement revalorisé pour tous les étudiants
- l'arrêt de la politique mercantile et de la privatisation des services des CROUS
- le réengagement massif de l'État dans le CROUS
- la fonctionnarisation des personnels du CROUS
- l'arrêt de la politique de préférence nationale du CROUS et l'accès des étudiants étrangers au système d'aide sociale
- la gratuité des services publics en matière de santé, d'éducation, de transport, et de culture

- **Dans le cadre de la régionalisation, les CROUS la privatisation des CROUS s'accélère.** Pour le moment, aucune décision n'a été prise. Mais les rapports, notamment le rapport Mudry, les discours de différents membres du gouvernement montrent qu'il semblerait s'orienter **vers une délégation des logements universitaires aux communautés d'agglomérations, des bourses aux universités, de la restauration au privé et du personnel soit à la région soit au département.** La Conférence des Présidents d'Université (CPU) suggère que bourses et allocations d'études soient confiées aux universités : « *La question peut se poser de la pertinence du transfert aux universités de la gestion des bourses et allocations d'études, avec le transfert corrélatif des personnels chargés du suivi financier, de l'instruction et de la liquidation, dans les rectorats et les CROUS* ». Jean Pierre Raffarin, dans son discours des assises des libertés locales à Rouen, annonce que « *les grandes agglomérations pourront assurer la responsabilité du logement étudiant* ». Dans le même temps, il prévoit **le transfert des personnels des CROUS aux régions.** Ce projet de décentralisation, sous couvert d'apporter plus de démocratie, des services plus proches, plus efficaces et moins gaspilleurs, correspond à une volonté de l'État de se décharger de certains services publics et des dépenses qu'ils engendrent. Comme l'État ne financera pas ces transferts, les collectivités locales devront pour répondre à leurs nouvelles missions, ou bien augmenter les impôts locaux ou bien privatiser les services qu'elles ne pourraient pas financer, comme les communes l'ont déjà largement fait pour les cantines scolaires, la distribution de l'eau, le ramassage des ordures, etc. Contrairement à l'impôt sur le revenu que le gouvernement entend baisser, les impôts locaux sont plus injustes car ils touchent toutes les couches sociales. **Le projet du gouvernement va ainsi encore aggraver les inégalités sociales.**

-De plus ce projet de décentralisation signifie la fin du service public égal sur tout le territoire. **Les services dépendront de la volonté locale, des ressources locales, des financements locaux, de la dynamique économique locale.** Les disparités vont ainsi s'accroître entre les régions. Les financements et l'embauche de personnel dépendront des priorités politiques locales et des moyens financiers locaux. Dans ce contexte, les régions sinistrées n'auront pas les moyens économiques pour offrir des services de qualité et pour embaucher suffisamment de personnel. **Pour tous les étudiants, ce projet signifie la fin des services sociaux établis sur des critères nationaux.**

Ce projet profiterait ainsi au gouvernement et lui permettrait d'avancer l'argument de la réduction des dépenses de l'État, pour limiter son déficit budgétaire à 3 % du PIB et pour satisfaire les critères de convergence du traité de Maastricht. **Mais alors que le gouvernement opère des coupes claires dans les budgets de l'éducation et de la santé, économies qui ont coûté la vie à près de 13000 personnes cet été, dans le même temps, il continue d'augmenter les budgets des ministères de l'intérieur, de la défense et de la justice.**

Devant l'ampleur de ces attaques, nous appelons tous les étudiants qui veulent combattre ces mesures à rejoindre la Fédération Syndicale Étudiante – Solidarité Étudiante! pour défendre leurs droits. C'est n'est qu'en construisant un mouvement national d'ampleur que nous pourrons arrêter ces mesures et acquérir de nouveaux droits.

LA FSE-SE ! APPELLE TOUS LES ÉTUDIANTS À PRÉPARER POUR LA MI-NOVEMBRE UNE JOURNÉE NATIONALE D'ACTION

**Pour une Université de service public, gratuite, laïque, de qualité
et ouverte à tous :**

- **Maintien du statut de MI/SE !**
- **Construction de logements universitaires jusqu'à satisfaction des besoins !**
- **Abrogation définitive du décret sur la baisse de l'allocation logement !**
- **Non au projet de décentralisation des CROUS !**